

MESSAGE CONJOINT DES ACTEURS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO A L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le 31 octobre 2003, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait, la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC). La signature officielle de cette convention, intervenue le 09 décembre 2003 à Merida au Mexique, a consacré la Journée internationale de Lutte contre la Corruption. Elle est commémorée, depuis 2005, à la date du 9 décembre, après l'entrée en vigueur de la CNUCC cette même année

La Convention des Nations Unies contre la Corruption constitue le premier instrument juridique contraignant visant à prévenir et à combattre la corruption à l'échelle mondiale. Elle engage les États signataires à mettre en place des mesures pour renforcer la transparence, sanctionner les actes de corruption et promouvoir la coopération internationale dans ce domaine.

La journée du 9 décembre vise donc à sensibiliser les gouvernements, les entreprises privées et la société civile sur les dangers de la corruption et les moyens à mettre en œuvre pour la prévenir. En un mot, il s'agit de susciter l'adoption de politiques et mécanismes efficaces pour lutter contre ce fléau.

Parmi les axes prioritaires figurent :

- la promotion de la transparence dans la gestion des ressources publiques ;

- le renforcement des institutions judiciaires et des organismes de contrôle ;
- la protection des lanceurs d'alerte et des journalistes enquêtant sur des affaires de corruption ;
- la coopération internationale pour lutter contre les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent.

En rappel, notre pays a ratifié la CNUCC en octobre 2006 traduisant ainsi son engagement dans la lutte contre la corruption. De 2015 à nos jours, il s'est progressivement doté d'un dispositif quasiment conforme à cet instrument international de lutte contre la corruption, avec l'adoption de plusieurs textes de lois et règlements. Parmi ces textes, on peut retenir :

- la loi n°004-2015/CNT du 3 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso et ses décrets d'application ;
- la loi organique n°082-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) ;
- la loi n°005-2017/AN du 19 janvier 2017 portant création, organisation et fonctionnement des pôles spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée ;
- le décret n°2023-0263/PRES-TRANS/PM/MEFP/MJDHRI, portant création de l'Agence Nationale de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis ou Confisqués (ANAGRASC).

Malgré ce dispositif juridique et institutionnel impressionnant et les efforts constants déployés par les acteurs étatiques et non étatiques, la corruption demeure une préoccupation majeure au Burkina Faso et sa lutte reste un enjeu central de la gouvernance. En témoignent les nombreux cas de

détournements de deniers publics régulièrement relayés par la presse, les conclusions issues des rapports des structures de contrôle administratif, ainsi que les décisions rendues par les juridictions compétentes. À cela s'ajoutent les sondages périodiques publiés par les organisations de la société civile qui indiquent une perception citoyenne élevée du phénomène.

C'est pourquoi, en cette journée du 09 décembre 2025, tout en marquant notre solidarité avec la communauté internationale à travers la commémoration officielle et les activités au programme, nous sonnons une fois de plus la mobilisation générale des Burkinabè contre le phénomène, en les invitant à s'approprier les valeurs d'intégrité pour barrer définitivement la route à cette corruption.

Cette année, la journée internationale de l'anti-corruption est commémorée sous le thème central : « ***S'unir avec la jeunesse contre la corruption : Façonner l'intégrité de demain (Uniting with Youth Against Corruption : Shaping Tomorrow's Integrity)*** ».

Par ce thème, nous entendons renouveler notre engagement sans faille dans la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance et surtout réaffirmer la place importante de la jeunesse dans cette lutte.

La célébration de la JILC 2025 se tient à un moment où notre pays subit une crise sécuritaire, avec malheureusement des répercussions humanitaires qui éprouvent profondément les braves populations. Les acteurs de lutte contre la corruption profitent de ce message pour présenter leurs condoléances aux familles de toutes les victimes civiles et militaires de cette guerre injuste et souhaitent un prompt rétablissement aux blessés. C'est aussi le lieu de saluer l'engagement des Forces de Défense et de Sécurité

ainsi que des Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) qui ne ménagent aucun effort pour restaurer l'intégrité territoriale de notre pays. La persistance de la corruption dans ce contexte de guerre révèle davantage la corrélation entre ces deux fléaux qu'il convient de combattre ensemble.

Faut-il rappeler que la corruption est un phénomène grave qui porte atteinte au développement, à la stabilité et à la paix. Elle a des conséquences particulières sur la jeunesse qu'elle prive d'opportunités. Lorsque des ressources sont détournées, ce sont les jeunes qui sont privés d'éducation, de soins de santé et d'emplois.

En outre, il est de plus en plus évident que la corruption nourrit le terrorisme et menace le bien être de notre société, hypothéquant, en conséquence, l'avenir de notre jeunesse. D'où l'urgence d'agir avec le concours de toutes et de tous, en faisant usage de tous les moyens légaux. Cela passe par l'adoption des valeurs d'intégrité, l'éducation et la sensibilisation des jeunes en particulier, ainsi que des actions musclées de contrôle, d'investigation et de répression des personnes qui viendraient à être mises en cause dans des dossiers de corruption ou d'infractions assimilées.

Le Burkina Faso compte 77,9% de sa population qui a moins de 35 ans (RGPH 2019). C'est donc à juste titre que le thème « **S'unir avec la jeunesse contre la corruption : façonner l'intégrité de demain** », retenu cette année, met la jeunesse au cœur des transformations de la société burkinabè. Elle a le devoir historique de jouer sa partition pour déterminer son avenir et non pas le subir. Elle se doit donc de s'engager dans la lutte contre la corruption au triple plan de la prévention, de la détection et de la répression.

Du reste, l'ensemble des partenaires engagés dans la lutte contre la corruption placent aujourd'hui plus que jamais leur espoir dans la jeunesse, pour la promotion de l'éthique, de la transparence et du refus de la corruption. Les jeunes doivent être des acteurs pleinement engagés de la sensibilisation et de la mobilisation citoyenne, en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication.

Grâce aux outils numériques, aux plateformes de signalement, aux réseaux sociaux et aux innovations technologiques, ils disposent de moyens pour faire évoluer les mentalités, éveiller les consciences et renforcer la redevabilité.

S'unir avec les jeunes pour façonner l'intégrité de demain exige, dès aujourd'hui, une réelle volonté politique et une exemplarité au quotidien.

Dans cette perspective, l'adoption d'une loi portant protection des lanceurs d'alerte constituera une avancée majeure, en permettant aux jeunes de jouer pleinement leur rôle grâce à des canaux sécurisés de dénonciation et à une protection effective contre toute forme de représailles.

Jeunesse du Burkina Faso, pour ton avenir et celui de la Nation, unissons nos forces pour combattre la corruption !

Vive la Journée internationale de lutte contre la corruption !
« Au nom de notre intégrité, combattons la corruption ! »